

## HISTOIRE-GEOGRAPHIE – CLASSES DE 3<sup>e</sup>

Voici différentes activités pour concernant les 2 semaines qui suivent.

Elles correspondent à deux thématiques du programme de 3<sup>e</sup> et comportent un sujet de brevet faisable en deux heures environ. Le sujet de brevet peut être fait sans le cahier ou à l'aide du cours, au choix.

Les principales compétences travaillées dans ces activités sont :

- RAISONNER, JUSTIFIER UNE DEMARCHE ET LES CHOIX EFFECTUES
- ANALYSER ET COMPRENDRE UN DOCUMENT
- PRATIQUER DIFFERENTS LANGAGES
- SE REPERER DANS LE TEMPS, CONSTRUIRE DES REPERES HISTORIQUES

Il faut faire du mieux que tu peux les activités. L'activité 1 se fera directement ci-dessous ; l'activité 2 se fera sur une feuille séparée. Tu rangeras ensuite les feuilles dans ton cahier d'histoire-géographie.

Si c'est possible, tu peux envoyer ton travail par Pronote ou par mail à l'adresse de ton professeur :

- M. Humbertclaude : [brice.humbertclaude@gmail.com](mailto:brice.humbertclaude@gmail.com)
- Mme Kabar : [kabar.aurele@hotmail.fr](mailto:kabar.aurele@hotmail.fr)
- M. Juchs : [jjjuchsmpro@yahoo.fr](mailto:jjjuchsmpro@yahoo.fr)

Dans ce cas, tu peux prendre en photos ton travail et me l'envoyer en pièce jointe.

Si tu n'as aucune connexion internet, garde précieusement ton travail. Il sera corrigé et revu en classe plus tard.

### Activité 1 : LA NOUVELLE-CALEDONIE DEPUIS 1946 : EVOLUTION POLITIQUE

- 1) Compléter les événements ci-dessous par les dates correspondantes à l'aide du résumé qui suit.
- 2) Réaliser une frise chronologique à partir des dates des événements. Les périodes seront représentées par des plages de couleur; les événements ponctuels seront représentés par une barre verticale. On pourra s'inspirer des frises chronologiques disponibles en début de manuel de 3<sup>e</sup>.

Echelle de la frise. Longueur : 1 an = 0,5 cm ; largeur : 5 cm.

..... LA NOUVELLE-CALEDONIE N'EST PLUS UNE COLONIE MAIS DEVIENT UN TERRITOIRE D'OUTRE-MER (TOM)  
..... LA LOI-CADRE DEFFERRE DONNE A LA NOUVELLE-CALEDONIE UNE TRES GRANDE AUTONOMIE

..... VERS UNE LARGE AUTONOMIE

..... LA RECENTRALISATION

DEPUIS ..... LES COURS DU NICKEL SONT A LA HAUSSE

..... LE BOOM DU NICKEL

..... LA RECESSION S'ACCENTUE

VERS 1970 L'ÉMERGENCE DE LA REVENDICATION INDÉPENDANTISTE

..... FESTIVAL MELANESIA 2000

..... L'U.C. PREND POSITION POUR L'INDEPENDANCE.

..... CREATION  
POUR LA CALEDONIE DANS LA REPUBLIQUE (LOYALISTES)

DU

RASSEMBLEMENT

..... LES ÉVÈNEMENTS

..... LES ACCORDS DE MATIGNON

..... L'ACCORD DE NOUMÉA

18 AOUT ..... LA NOUVELLE- CALEDONIE A ADOPTE SES TROIS PREMIERS SIGNES IDENTITAIRES

DEPUIS LE 17 JUILLET ..... FLOTTENT COTE A COTE LE DRAPEAU FRANÇAIS ET CELUI DU FLNKS REPRESENTANT LES KANAK

.....- 2018, ENTRE ÉMANCIPATION ET DESTIN COMMUN

.....L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EST TRANSFERÉ A LA NOUVELLE-CALEDONIE

A PARTIR DE ..... L'ÈRE DES REFERENDUMS

.....LE NON A L'INDEPENDANCE L'EMPORTE AVEC 56.7% DES VOIX

## Résumé

### VERS UNE LARGE AUTONOMIE (1945-1958)

À partir de 1945 les mesures de l'Indigénat sont supprimées. Tous les habitants de Nouvelle-Calédonie deviennent citoyens français. Les Kanak accèdent progressivement au droit de vote. En 1946, la Nouvelle-Calédonie n'est plus une colonie mais devient un territoire d'outre-mer (TOM), représenté à Paris par un député, Roger Gervolino, et par un conseiller de la République, Henri Lafleur. Aux élections de 1953, un vaste rassemblement prend le nom d'Union Calédonienne (UC). Ce parti, dirigé par Maurice Lenormand, député depuis 1951, va dominer la vie politique pendant 20 ans. Sa devise est : « Deux couleurs, un seul peuple ».

En 1956, la loi-cadre Defferre donne à la Nouvelle-Calédonie une très grande autonomie grâce à la création d'une Assemblée territoriale et d'un Conseil de gouvernement de 8 ministres. Le coup de fouet dû à la guerre se prolonge avec le lancement de nombreux grands travaux comme les barrages de Yaté et de Dumbéa, l'électrification des villages et l'amélioration des routes. Pour ces chantiers, de nombreux « petits blancs » et Kanak commencent à quitter la brousse et on fait appel à des Polynésiens, Wallisiens ou Tahitiens.

La création d'une monnaie forte, le franc C.F.P., soutenue par la métropole, et le désenclavement du territoire grâce à la mise en service de lignes régulières maritimes puis aériennes, permettent le développement de l'économie.

### LA RECENTRALISATION (1958-1969)

En 1963, la loi Jacquinot supprime les ministères. Le Conseil de Gouvernement, réduit à cinq membres, n'a plus qu'un rôle consultatif auprès du gouverneur. En 1969, le Gouvernement fait voter les lois Billotte qui réduisent les compétences du territoire dans la gestion du domaine minier. Pendant cette période, le niveau de vie des Néo-Calédoniens s'accroît considérablement avec le développement des aides de l'État et le début du boom minier en 1969. Après "l'ère des transistors", celle de la télévision commence en 1965.

### LE BOOM DU NICKEL (1969-1971)

Depuis 1962, les cours du nickel sont à la hausse. La production néo-calédonienne de minerai de nickel gonfle rapidement, atteignant 7,5 millions de tonnes fin 1971. À Népoui est assemblé le plus grand convoyeur à bandes du monde (13 km) et à Poro une usine de préparation du minerai. On entreprend de grands travaux pour aménager Nouméa qui reçoit l'essentiel des nouveaux immigrants. À Nouméa, l'afflux des capitaux entraîne un afflux de populations : 5000 Européens, 3000 Tahitiens, 2000 Wallisiens. Mais la fin de la guerre du Vietnam et la chute des cours du dollar mettent un terme à l'euphorie. Beaucoup de Kanak n'ont pas participé à la prospérité et s'interrogent sur la spéculation et la répartition des richesses minières.

### L'ÉMERGENCE DE LA REVENDICATION INDÉPENDANTISTE

La récession s'accroît en 1974 et elle entraîne faillites et chômage. Une association politique, Les Foulards Rouges, créée en 1969, conteste l'autorité de la métropole. En 1975, est créé un comité pour l'indépendance qui comprend les groupes de jeunes, les élus de l'Union Multiraciale et des élus mélanésiens de l'U.C. dont le député Roch Pidjot.

En 1975, le festival Mélanésia 2000 animé par Jean-Marie Tjibaou réaffirme l'identité culturelle kanak. Au congrès de Bourail en 1977, l'U.C. prend position pour l'indépendance. Le Gouvernement français tente d'apaiser le malaise naissant en proposant un nouveau statut et un plan de développement, favorisant la promotion mélanésienne et lançant la réforme foncière. De son côté, Jacques Lafleur regroupe la grande majorité des non indépendantistes (les loyalistes) dans le Rassemblement Pour la Calédonie dans la République (RPCR) créé en 1978. Enfin, en 1979, la majorité des partis kanak s'unissent en un Front Indépendantiste, regroupant environ 30 % des électeurs, en vue des prochaines élections.

### LES ÉVÈNEMENTS (1984-1988)

Après l'échec de la conciliation tentée à Nainville-les-Roches en 1983, les positions se durcissent, aggravant les tensions. En 1984, les indépendantistes forment le Front de Libération Nationale Kanak Socialiste (FLNKS). Entre 1984 et 1988 se déroule une série de troubles graves (barrages, affrontements, destructions de biens, assassinats) qui endeuille la Nouvelle-Calédonie, c'est la période des Événements. Le Premier ministre Michel Rocard réunit alors à Paris les délégués du RPCR et du FLNKS qui scellent l'accord historique du 26 juin 1988, connu sous le nom des accords de Matignon, et accepté le 6 novembre 1988 par référendum.

## LES ACCORDS DE MATIGNON

Après une année d'administration directe par l'État, les Accords de Matignon établissent un nouveau statut qui institue trois provinces dotées de compétences leur conférant une certaine autonomie. L'accord d'Oudinot signé le 20 août 1988 introduit la notion de rééquilibrage entre les Kanak et les autres communautés, entre Nouméa et le reste de l'archipel et enfin entre les trois provinces. Un scrutin d'autodétermination est prévu en 1998.

L'assassinat de Jean-Marie Tjibaou et de Yeiwéné Yeiwéné à Ouvéa, le 4 mai 1989, n'empêche pas la mise en place du statut Rocard, accompagné par la réalisation de nombreux projets destinés à développer la Nouvelle-Calédonie et à relever son économie (construction de la route Koné-Tiwaka, port en eau profonde de Népoui, notamment). La prise en compte de la spécificité kanak nécessaire à l'apaisement des tensions apparaît par différentes actions comme la création de l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK), le plan 400 cadres et la construction du Centre culturel Tjibaou. Bien avant l'échéance de 1998, année du référendum d'autodétermination, Jacques Lafleur lance l'idée "d'une solution consensuelle" pour éviter un "référendum couperet" dont les résultats en faveur du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République française risquent de ramener un climat de troubles.

Cette idée, acceptée par le FLNKS en termes de "solution négociée", aboutit après le règlement du "préalable minier" à l'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 par le Premier ministre Lionel Jospin, le représentant du RPCR Jacques Lafleur et le représentant du FLNKS Rock Wamytan.

## L'ACCORD DE NOUMÉA

Dans le préambule de l'Accord de Nouméa, par "un geste fort", la France reconnaît "les ombres" de la période coloniale et le traumatisme subi par les Kanak, tout en rendant hommage aux différentes communautés qui ont participé à la mise en valeur de la Nouvelle-Calédonie. L'accord de Nouméa confère un nouveau statut à la Nouvelle-Calédonie qui depuis 1999 n'est plus un territoire d'outre-mer mais une collectivité spécifique de la République française dotée d'une autonomie s'élargissant au fur et à mesure des transferts des compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie. Au terme d'une période de vingt ans, avec possibilité d'anticipation, est prévu un référendum de sortie auquel participera un corps électoral restreint devant se prononcer sur une totale émancipation, c'est à dire l'indépendance politique. Rendu applicable par une révision de la constitution votée par le Parlement le 20 juillet 1998, l'Accord de Nouméa est ratifié par le référendum du 8 novembre 1998 où le "oui" l'emporte beaucoup plus nettement sur le "non" qu'en 1988.

## ENTRE ÉMANCIPATION ET CITOYENNETÉ

L'autonomie acquise pour les provinces par les Accords de Matignon est également reconnue au profit de la Nouvelle-Calédonie qui dispose d'un gouvernement collégial ayant la charge de l'exécutif tandis que le congrès édicte les "lois du pays". Le sénat coutumier composé des représentants des huit aires coutumières est obligatoirement consulté pour tous les points afférents à l'identité kanak. Un conseil économique et social, au rôle consultatif est créé.

Une "citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie" émerge : un corps électoral restreint est constitué pour les élections des membres des assemblées de province et les référendums d'autodétermination, l'emploi local devient une priorité (Loi de pays n°2010-9 du 27 juillet 2010). Par la loi du pays du 18 août 2010, la Nouvelle-Calédonie a adopté ses trois premiers signes identitaires : la devise « Terre de parole, terre de partage », l'hymne « Soyons unis, devenons frères » et le graphisme des billets de banque. Restent à définir le nom et le drapeau du pays. Depuis le 17 juillet 2010, flottent côte à côte le drapeau français et celui du FLNKS représentant les Kanak.

Le préambule de l'accord de Nouméa est un document historique par essence. En voici un extrait :

« 2. La colonisation de la Nouvelle-Calédonie s'est inscrite dans un vaste mouvement historique où les pays d'Europe ont imposé leur domination au reste du monde. Des hommes et des femmes sont venus en grand nombre, aux XIXe et XXe siècles, convaincus d'apporter le progrès, animés par la foi religieuse, venus contre leur gré ou cherchant une seconde chance en Nouvelle-Calédonie. Ils se sont installés et y ont fait souche. Ils ont apporté avec eux leurs idéaux, leurs connaissances, leurs espoirs, leurs ambitions, leurs illusions et leurs contradictions...  
3. Le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de

lumière...  
 4. La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps... », 5 mai 1998.

**Émancipation et destin commun**

~~A la suite de l'Accord de Nouméa ont été adoptées la loi organique n°99-209 et la loi simple n°99-210 du 19 mars 1999 relatives à la Nouvelle-Calédonie. Elles précisent les institutions et les compétences de la Nouvelle-Calédonie et des différentes collectivités, ainsi que les modalités des transferts de compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie, tout en donnant également des orientations en faveur d'un rééquilibrage et d'un développement social, économique et culturel.~~

Après la mise en place des nouvelles institutions et le vote des premières lois du pays, le transfert des compétences (enseignement primaire public...) a été effectif le 1er janvier 2000. La plupart des compétences, hormis les compétences régaliennes, seront transférées de manière progressive et irréversible dans les prochaines mandatures de cinq ans. A l'exception du contrôle de la pédagogie, de la définition des programmes et la validation des diplômes, l'enseignement secondaire public et privé ainsi que l'enseignement primaire privé et la santé scolaire sont transférés à la Nouvelle-Calédonie au 1er janvier 2012. Dans le même temps que la Nouvelle-Calédonie multiculturelle fait l'expérience de la réconciliation et du partage politique en vue de forger un destin commun pour les différentes communautés qui la composent, elle poursuit son développement économique et social par la mise en chantier de nouveaux projets prometteurs de formation et d'emplois pour les jeunes néo-calédoniens.

**L'ère des référendums (à partir de 2018).**

Dans la continuité des Accords de Matignon-Oudinot de 1988 et conformément à l'Accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998, une consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté est organisée le 4 novembre 2018. La question posée lors du référendum du 4 novembre 2018 est : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? ». Les électeurs répondent non à cette question à 56,67% des votants (contre 43,33% pour le oui). La participation est très forte (80,01%). Un deuxième référendum est prévu le 6 septembre 2020. En cas de victoire du non, un troisième référendum pourrait avoir lieu dans le cadre de l'Accord de Nouméa, au plus tard en 2022.

**Activité 2 : AMENAGER LA NOUVELLE-CALEDONIE, POURQUOI ET COMMENT REEQUILIBRER LE TERRITOIRE EN NOUVELLE-CALEDONIE (document page suivante)**

Réponds aux questions suivantes :

- 1) Que se passe-t-il aux Iles Loyauté ? Dans le grand Nouméa ? Pour répondre à cette question, explique uniquement les nombres entourés.
- 2) Observe l'évolution de la population au Nord-Est , au Nord-Ouest et dans le Grand-Nouméa. Qu'est-ce que tu observes ?
- 3) Comment sont réparties les activités économiques et l'emploi sur le territoire ?
- 4) D'après le document 5, explique comment le « Grand H » a été aménagé.
- 5) Recopie le tableau en l'agrandissant (il faut qu'il soit assez grand pour pouvoir y coller les photos) et complète-le à l'aide du document 4 ; découpe et colle les photos dans le tableau

Articles	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4
Idée principale				
photos				

# Pourquoi et comment rééquilibrer le territoire en Nouvelle-Calédonie ?

## DOC 1 : Solde migratoire interne et arrivées externes

	Solde migratoire interne		Arrivées externes	
	2004-2009	2009-2014	2004-2009	2009-2014
Îles Loyauté	-1 697	-454	239	338
Nord-Est	-1 155	-826	456	531
Nord-Ouest	167	1 001	986	2 106
Sec rural	205	33	764	763
Grand Nouméa	2 480	246	17 800	18 775
Ensemble	0	0	20 245	22 513

Note de lecture : au cours de la période 2004-2009, 239 personnes n'habitant pas en Nouvelle-Calédonie sont venues s'installer dans les Îles Loyauté. Au cours de la même période, les Îles Loyauté ont perdu 1 697 habitants (arrivés depuis une autre province - départ pour une autre province de Nouvelle-Calédonie).

## DOC 3 : Les inégalités face à l'emploi

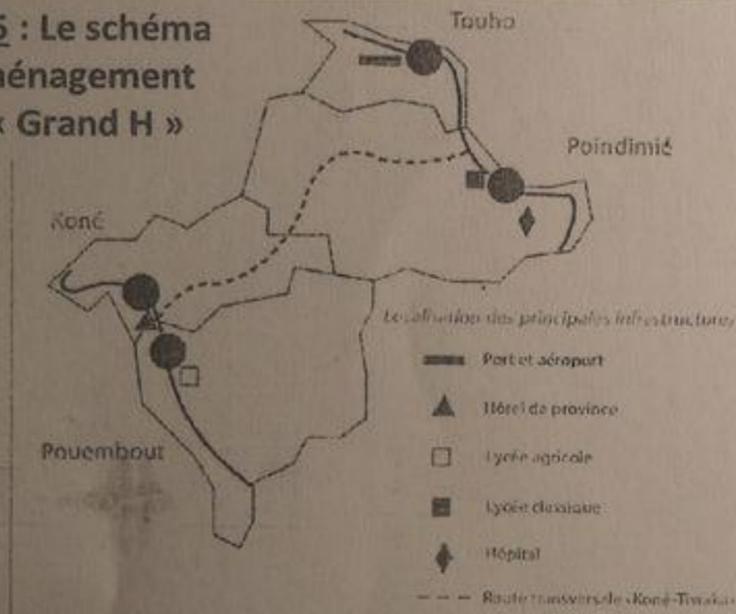
Si l'emploi a progressé dans les trois provinces depuis le milieu des années 1990, d'importantes inégalités sont encore observées. En 2009, le taux d'emploi de la province Sud est de 63 %, loin devant la province Nord (45 %) et la province des îles (37 %).

Le Grand Nouméa concentre les trois quarts des emplois du territoire. En Brousse, ce sont les communes situées à proximité des exploitations minières qui procurent le plus de travail : Au Nord-Ouest, à Koumac et dans la zone VKP et sur la côte est, Yaté et Kouaoua. Les taux d'emploi les plus bas sont observés à Belep et dans le Nord-Est, à Pouébo, Hienghène et Ouégoa.

Les écarts entre communautés demeurent très marqués. Le taux d'emploi en 2009 atteint 71 % chez les Européens et seulement 45 % chez les Kanak. Cet écart n'évolue pas depuis 1989, malgré la volonté de protection de l'emploi local. Une des raisons de cette stabilité reste le niveau de qualification plus faible des personnes nées en Nouvelle-Calédonie.

D'après l'Atlas de la Nouvelle-Calédonie, IRD, 2014

## DOC 5 : Le schéma d'aménagement du « Grand H »



## DOC 4 : D'après l'Article 85 de la loi du 6 novembre 1988 pour le rééquilibrage

1. Faciliter l'accès à tous aux formations et les adapter aux particularités du territoire.
2. Favoriser un rééquilibrage du territoire par rapport à l'agglomération de Nouméa et améliorer les infrastructures pour permettre le désenclavement des populations isolées.
3. Améliorer les conditions de vie des populations de toutes les parties du territoire, notamment par le renforcement de la prévention, et des équipements sanitaires et le logement social.
4. Encourager le développement des activités économiques locales et le développement de l'emploi.

Hôpital de Koné



Médiathèque de Poindimié



Lycée de Pouembout



Route transversale Koné-Tiwaka



Inauguration d'un logement construit par l'association Teasoa en Province Nord



L'usine KNS de Voh



Centre de formation à Touho-Mission



Hôtel Malabou de Poum



# SUJET TYPE BREVET (durée : 2 heures)

## EXERCICE 1. ANALYSER ET COMPRENDRE DES DOCUMENTS EN GÉOGRAPHIE (20 points)

### Document 1 : Des problèmes urbains réels

45 minutes de bouchons le matin. 45 minutes de bouchons le soir. Des transports en commun saturés aux heures de pointe. Un grand classique en région parisienne, mais aussi ... au cœur du Pacifique. [...]

En Nouvelle-Calédonie, le Grand Nouméa et ses 180 000 habitants (près de 200 000 en 2020) sont confrontés depuis longtemps à des problèmes de circulation et de faiblesse d'offres de transports en commun, creusant les inégalités territoriales, augmentant la pollution automobile et réduisant la mixité sociale. [...]

« Pendant longtemps, les communes périphériques de Nouméa ont été considérées comme des communes-dortoirs : il n'y avait pas de commerces, pas de loisirs ... Le Néobus qui serpente dans notre ville aura un effet structurant. Nous sommes en train de créer de la vie en centre-ville en développant une zone d'activités, un projet de marina, des aménagements autour de la rivière Dumbéa. » explique Georges Naturel, le maire de Dumbéa.

D'après le site internet de l'Agence Française de Développement (AFD), juillet 2017

### Document 2. Dépliant publicitaire pour le Néobus

Source : [www.neobus.nc](http://www.neobus.nc)

### Questions :

#### Document 1.

1. Citez trois problèmes quotidiens que rencontre la population de l'aire urbaine de Nouméa. (3pts)
2. Comment appelle-t-on les déplacements quotidiens entre son lieu de domicile et son lieu de travail ? (2pts)
3. Expliquez l'expression soulignée dans le texte : « communes-dortoirs ». (2pts)
4. Selon le maire de Dumbéa, que va apporter le Néobus au développement de sa commune ? (3pts)

#### Document 2.

5. Quels aménagements présents sur la ligne faciliteront le passage d'un type de véhicule à un autre ? (3pts)
6. Citez les quatre communes qui seront concernées par le projet du Néobus. (2pts)

#### Documents 1 et 2.

7. Pourquoi peut-on dire que le projet Néobus peut être une solution efficace contre les problèmes de pollution et d'embouteillages dans le Grand Nouméa ? (5pts)

## EXERCICE 2. MAÎTRISER DIFFÉRENTS LANGAGES POUR RAISONNER ET SE REPÉRER EN HISTOIRE (20 points)

1. Sous la forme d'un développement construit d'une quinzaine de lignes, décrivez les conditions de vie des soldats dans les tranchées pendant la Première Guerre mondiale. (15pts)

Vous pouvez utiliser les mots-clés suivants : *poilus* – *tranchées* – *violence de masse* – *gueules cassées*.

2. Je me repère dans le temps. (5pts)

a) Durant quel siècle s'est déroulée la Première Guerre Mondiale ? (1pt)

b) Relie chaque titre à la bonne image. (2pts)

c) Relie chaque image à sa date précise sur la frise. (2pts)

Si tu ne peux pas imprimer cette page, tu peux recopier la frise sur ta feuille et placer correctement les lettres A, B, C et D, avec le titre correspondant.

L'Armistice

Le génocide des Arméniens

Signature du Traité de Versailles

La 2<sup>e</sup> révolution russe



1914

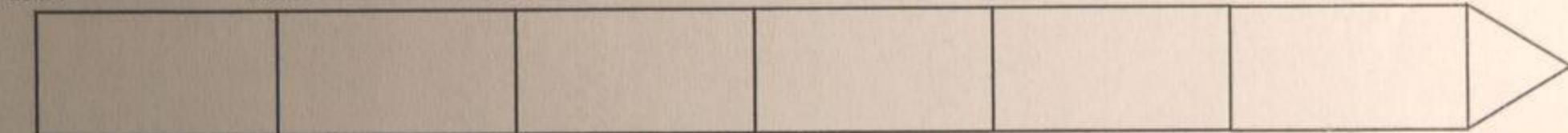
1915

1916

1917

1918

1919



## EXERCICE 3. MOBILISER DES COMPÉTENCES RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (10 points)

**Situation pratique. Le vote : un droit fondamental en démocratie.**

**Document 1. Pourquoi voter ?**

Notre système politique s'appelle une démocratie parlementaire. La démocratie, c'est donc le pouvoir du peuple : c'est au peuple de décider.

Mais imagine le bazar si on était tous Présidents ... Ce n'est pas possible. Les citoyens votent donc pour élire des personnes qui vont les représenter : ce sont les « élus » du peuple. Le Président, les députés ou les maires sont élus pour représenter les intérêts de la majorité. C'est grâce au vote que chacun peut donner son avis sur la vie en collectivité. C'est pour cette raison que le vote est le fondement de la démocratie.

Un autre fondement de la démocratie est la « pluralité » des opinions. Il est très important qu'il y ait plusieurs partis politiques qui expriment des idées différentes. S'il n'y avait qu'un seul parti et un unique candidat aux élections, cela ne servirait à rien d'aller voter. Ce ne serait pas une démocratie !

Le vote doit être « libre », c'est-à-dire que l'électeur a la liberté de voter pour le candidat qui lui plaît. C'est pourquoi le vote se fait à bulletin secret.

Dans certains pays, le droit de vote n'existe pas. Le chef se proclame tout seul Président ou est placé au pouvoir grâce à l'armée. Le peuple n'a pas le droit de choisir ni de critiquer le pouvoir : c'est une dictature.

Source : d'après le site [www.1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)

**Document 2.** Une électrice citoyenne calédonienne, dans un bureau de vote de Nouméa, lors du référendum du 4 novembre 2018 sur la pleine souveraineté et l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.



Source : Théo Rouby, AFP

### Questions

**Document 1 :**

1. Expliquez ce qu'est une démocratie. (2pts)

**Document 2 :**

2. Montrez, avec l'exemple de la Nouvelle-Calédonie, que les citoyens s'expriment sur leur avenir politique. (2pts)

**Documents 1 et 2 :**

3. Vous discutez avec un(e) jeune citoyen(ne) qui refuse de voter aux élections. Rédigez un texte pour le (la) convaincre d'aller voter en expliquant pourquoi c'est important. (6pts)